



Les

outils de la prévention

Pour éviter d'introduire des nouveaux risques



En matière de prévention, ce n'est pas toujours, tout nouveau, tout beau. De nouveaux dangers, pour lesquels vous n'êtes pas organisés, peuvent s'immiscer lors de l'acquisition de machines, de produits chimiques ou de fournitures. Ainsi, les conséquences d'un achat peuvent annuler les bénéfices escomptés. Une gestion intéressée à éviter ces aléas exige bien plus qu'une simple comparaison des performances techniques ou du prix lors de l'achat. Le manque d'information, donc de connaissances sur la nouvelle trouvaille, a une incidence directe sur la gestion des risques.

La *Loi sur la santé et la sécurité du travail* impose diverses exigences à l'employeur, notamment de fournir un matériel sécuritaire. L'adoption d'une politique d'achat assure à l'entreprise un meilleur contrôle à ce niveau. Mieux définir ses besoins, entamer un dialogue avec ses fournisseurs, prévoir l'adéquation des moyens de contrôle ou de prévention en place avec le nouveau produit sont de petits gestes qui permettent de demeurer maître de ses choix. Car après tout, savoir acheter, c'est aussi se préoccuper de santé et de sécurité.

Pourquoi instaurer une politique d'achat?

- Protéger la santé et assurer la sécurité et l'intégrité physique des travailleurs
- Réduire, contrôler et maîtriser les coûts d'exploitation (ex. surcoût lié à une mise en conformité d'un équipement, gestion des déchets)
- S'assurer de respecter la législation en vigueur
- Établir un processus d'achat appuyé sur les besoins réels de l'entreprise
- Responsabiliser les employés et les fournisseurs à privilégier l'usage de produits jugés sécuritaires
- Disposer de critères uniformes auprès des fournisseurs
- Faciliter la gestion des matières chimiques et des fiches signalétiques
- Améliorer la communication et les relations avec les fournisseurs ainsi que son pouvoir de négociation
- Promouvoir une image d'entreprise soucieuse de la santé et de la sécurité de ses employés

Décider

1

S'organiser

Au-delà de la démonstration qu'on veille à acquérir du matériel sécuritaire, la politique d'achat sert à communiquer ses attentes en matière de gestion des risques. Il faut la définir en tenant compte, bien sûr, des capacités financières et des limites de l'entreprise. Car les principes directeurs encadrant les acquisitions auront une répercussion sur les choix des fournisseurs et les transactions possibles. Crédibilité oblige, il vaut mieux éviter de formuler des promesses qu'il serait difficile de tenir. Tout en reconsidérant son processus d'achat sous l'angle de la santé et de la sécurité, on veille à y intégrer des mécanismes permettant d'atteindre les objectifs souhaités. Voici quelques pistes pour débiter votre réflexion. Le défi : allier la performance au niveau des achats à la sécurité des employés.

Objectifs visés → Actions possibles

Se conformer aux lois, règlements et normes en vigueur

- Lister les règlements et normes à respecter lors de l'achat de certains équipements jugés critiques ou de matières chimiques
- Privilégier des relations d'affaires avec des fournisseurs qui bénéficient d'une bonne réputation en matière de santé et de sécurité

Privilégier les acquisitions qui ne nuisent pas à la santé et la sécurité des travailleurs

- Établir des critères pour mieux contrôler ce qui est acheté, loué et utilisé

Exemples :

- Limite de bruit de 85 dB(A) pour les machines
- Dispositifs de protection à actionnement positif pour machines munies de gardes amovibles
- Inspection avant achat obligatoire pour une machine usagée ou prévoir la mise à niveau de la conformité dans le contrat
- Achat d'appareils dont l'homologation est reconnue (ex. CSA, ULC)
- Liste de produits chimiques dont l'utilisation est approuvée
- Obligation d'obtenir la fiche signalétique de tout nouveau produit avant son utilisation
- Obtenir une assurance de la conformité et du bon entretien de l'équipement auprès du fournisseur ou du locateur
- Instaurer une vérification avant la mise en service

Tenir des dossiers et des avis pour soutenir la mise en oeuvre de la politique d'achat

- Décider des critères qui serviront à sélectionner les fournisseurs
- Prévoir des moyens d'action en cas d'écart
- Établir des procédures pour valider l'utilisation d'un nouveau produit chimique ou équipement (test de risque, test de qualité, test de fiabilité)
- Déterminer un mécanisme pour évaluer auprès des fournisseurs le respect de la politique

Optimiser ou améliorer en permanence ses processus d'achats

- Trouver des produits chimiques de remplacement qui présentent peu de risques tout en étant aussi efficaces
- Privilégier l'usage de produits polyvalents ou écologiques
- Rechercher des équipements versatiles dont les caractéristiques s'harmonisent avec ceux déjà en place

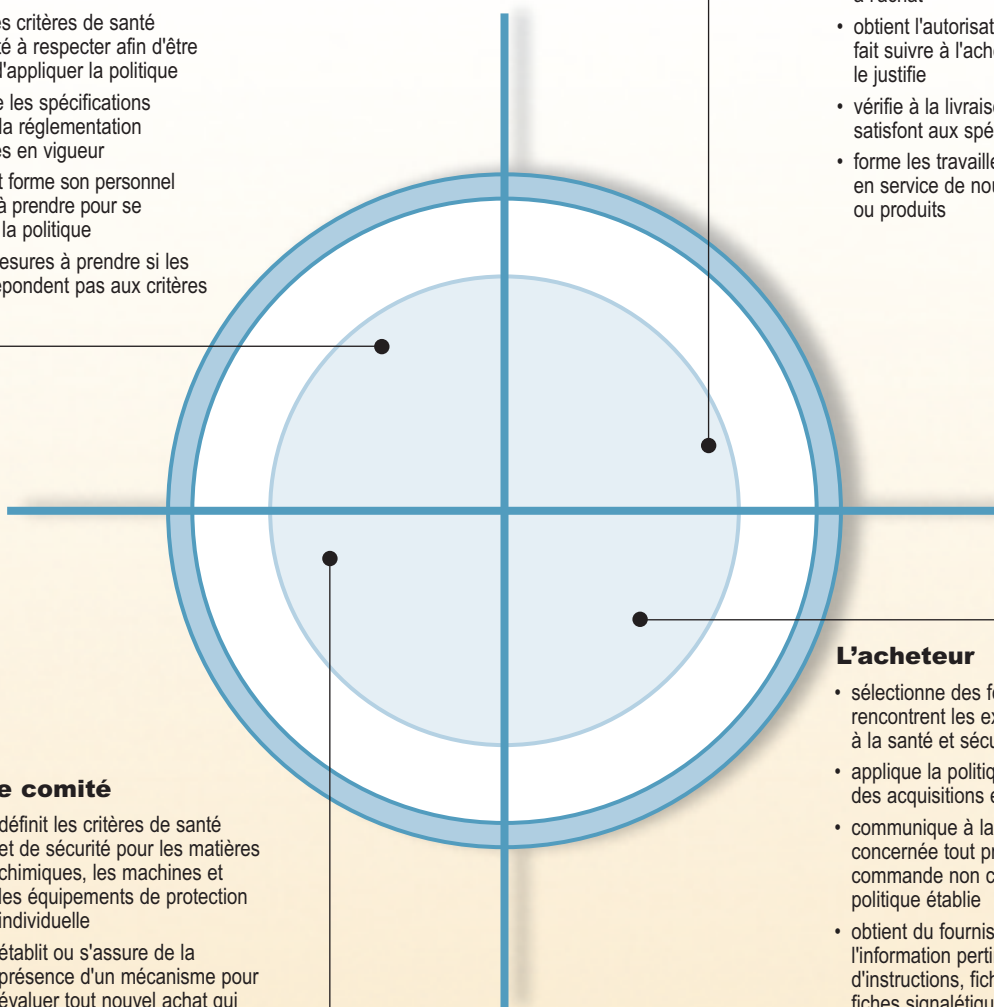
Tous et chacun ont un rôle à jouer pour intégrer la prévention au processus des achats

La direction

- élabore une politique d'achat stipulant les considérations à privilégier lors de l'acquisition des biens et des services
- détermine les critères de santé et de sécurité à respecter afin d'être en mesure d'appliquer la politique
- s'assure que les spécifications rencontrent la réglementation et les normes en vigueur
- sensibilise et forme son personnel aux actions à prendre pour se conformer à la politique
- définit les mesures à prendre si les achats ne répondent pas aux critères établis

La supervision

- prend connaissance des critères à respecter lors de l'achat de produit ou d'équipement
- communique à l'acheteur toutes les informations requises pour procéder à l'achat
- obtient l'autorisation préalable et la fait suivre à l'acheteur lorsque l'achat le justifie
- vérifie à la livraison si les achats satisfont aux spécifications
- forme les travailleurs lors de la mise en service de nouveaux équipements ou produits



Le comité

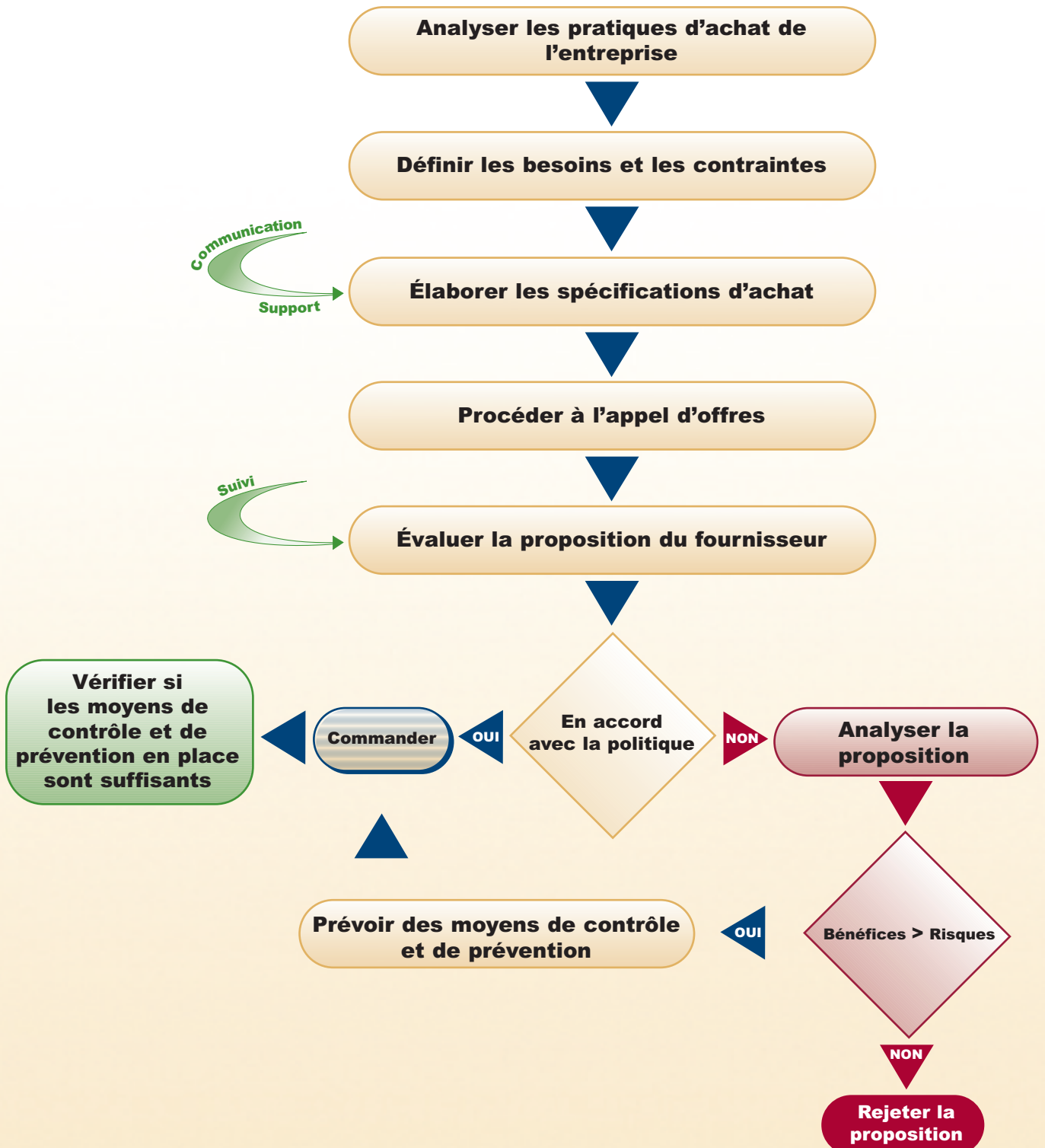
- définit les critères de santé et de sécurité pour les matières chimiques, les machines et les équipements de protection individuelle
- établit ou s'assure de la présence d'un mécanisme pour évaluer tout nouvel achat qui aurait un impact sur la santé et la sécurité des travailleurs

L'acheteur

- sélectionne des fournisseurs qui rencontrent les exigences relatives à la santé et sécurité
- applique la politique d'achat lors des acquisitions et des appels d'offre
- communique à la personne concernée tout problème lié à une commande non conforme à la politique établie
- obtient du fournisseur toute l'information pertinente (ex. livrets d'instructions, fiches techniques, fiches signalétiques, certificats)
- tient à jour la liste des spécifications à rencontrer

2 Agir

L'Association vous propose une démarche pour faciliter l'intégration de votre politique d'achat à même votre logistique d'approvisionnement. La fonction d'achat est déterminante pour l'entreprise. Bien administrée, elle contribue à soutenir vos efforts en prévention. Votre réussite s'appuie sur la communication et des suivis rigoureux afin de vous ajuster au fur et à mesure.



3 Évaluer

Vous avez déjà une politique d'achat qui tient compte de la santé et de la sécurité au travail. Est-elle appliquée? Tient-elle toujours compte des besoins actuels de votre entreprise? Est-ce que tout se déroule bien? Face à des demandes d'achat urgentes ou imprévues, la politique d'achat est souvent mise à rude épreuve. À l'aide de ce questionnaire, assurez-vous que vos achats ne deviennent pas le cheval de Troie de votre gestion des risques.

Mesurez l'efficacité de la mise en oeuvre de votre politique d'achat	Nombre de points	
	Souvent	Rarement
1 Chaque membre de l'entreprise veille à ce que les achats s'effectuent en accord avec les valeurs de prévention de l'entreprise.	6	0
2 Des critères d'achat sont établis en fonction des normes et des règles internes de l'entreprise ainsi que de la réglementation sur la santé et la sécurité des travailleurs (ex. achat d'un harnais de sécurité compatible avec les produits chimiques, harmonisation des modes de fonctionnement de l'équipement avec ceux déjà en place, affichage en français, couleur des protecteurs).	6	0
3 Le personnel-clé (ex. acheteurs, responsables de la production, membres du comité SST, concepteur) participent à définir les critères d'achat.	6	0
4 Les fournisseurs de produits ou de services sélectionnés rencontrent les exigences relatives à la santé et la sécurité stipulées dans la politique d'achat.	6	0
5 Le responsable des achats a le souci d'obtenir le maximum d'informations sur le produit acheté (ex. document technique, fiche signalétique, certificat).	6	0
6 Des mécanismes efficaces sont utilisés pour évaluer les risques des nouveaux produits pouvant avoir un impact sur la santé et la sécurité des travailleurs.	6	0
7 Les conditions de stockage requises, de manutention ou de mise au rebut du produit sont évaluées avant de procéder à l'achat.	6	0
8 L'objectif minimum visé par les critères d'achat est explicite (ex. chiffré) afin d'en évaluer l'atteinte.	6	0
9 Un mécanisme (ex. revue des contrats) est en place pour mesurer l'atteinte des objectifs visés par la politique d'achat.	6	0
10 Des mesures correctives sont instaurées rapidement pour limiter, lors d'écarts signalés, l'émergence de nouveaux risques.	6	0
11 Lors de la réception du produit acheté, une vérification est effectuée pour s'assurer du respect des spécifications préétablies.	6	0
12 Les clients concernés par certains achats (ex. produit palettisé ou vernis spécial) sont consultés pour définir les caractéristiques du produit en considérant aussi l'incidence du choix sur la santé et la sécurité des travailleurs.	6	0
13 Une évaluation de sécurité est effectuée sur tout équipement, acheté ou loué, avant sa mise en service officielle.	6	0
14 Quand il est possible, on intègre dans le contrat d'acquisition les modalités de la formation qui doit être dispensée pour permettre l'opération sécuritaire de l'équipement acheté ou loué.	6	0
15 De la formation ou des séances d'information sont diffusées à l'interne sur les nouvelles mesures de prévention requises à la suite de l'acquisition d'un nouveau produit ou machine.	6	0
16 La liste des critères d'achat est mise à jour régulièrement.	6	0

Total des points obtenus : _____ + 4 points bonis en guise de participation = _____

Interprétation des résultats

80 et plus **Bravo !** Votre politique d'achat a su influencer vos pratiques d'entreprise. Félicitez-en les responsables car ils démontrent que des achats bien pensés sont profitables à tous !

60 à 79 **Bien !** Votre politique d'achat a une incidence certaine sur la gestion de vos risques. Vous pouvez toutefois l'améliorer et obtenir de votre processus d'achat une plus grande efficacité en prévention.

Moins de 60 **Oups !** Votre politique d'achat n'est pas encore au point ou n'est pas appliquée. Discutez avec les responsables des améliorations à apporter. Vous pouvez aussi bénéficier de l'aide d'un conseiller de l'Association pour vous aider.

Références utiles...

Documents offerts par l'Association :

- Paramètres d'évaluation sommaire du risque chimique avant l'achat
- Exemples de critères SST pour les achats

Loi sur la santé et sécurité du travail et son Règlement (RSST)

Réussir l'acquisition d'une machine ou d'un équipement de production, fiche pratique de sécurité ED 103, INRS

Le rôle de l'Association

est de soutenir les employeurs et les travailleurs qui œuvrent dans les entreprises du secteur *imprimerie et activités connexes* dans la mise en place de moyens et d'activités de prévention. C'est dans ce cadre que cette fiche vous est proposée. Ce document est inspiré des règles, normes et lois en vigueur ainsi que des bonnes pratiques observées dans les entreprises du secteur. Le générique masculin est utilisé sans discrimination et dans le seul but d'alléger le texte.

Bien que cette fiche ait été élaborée à partir de sources reconnues comme fiables et crédibles, l'Association, ses administrateurs et son personnel n'assument aucune responsabilité des conséquences de toute décision prise conformément à l'information contenue dans le présent document, ou de toute erreur ou omission.

Toute reproduction d'un extrait de cette publication doit être autorisée par l'Association et porter la mention de sa source.

Remerciements

L'Association tient à souligner la contribution de tous les membres de son équipe à la réalisation de cette fiche.

Rédaction

Nathalie Laurenzi

Collaboration

Nancy Thibault - Transcontinental Métropolitain

Graphisme

pretextecomunications

Impression

Au Point - Reprotech

Production

Association paritaire de santé et de sécurité du travail,
secteur *imprimerie et activités connexes*

7450, boul. les Galeries d'Anjou bureau 450, Anjou (Québec) H1M 3M3
Téléphone : (514) 355-8282 • Télécopieur : (514) 355-6818
www.aspimprimerie.qc.ca